

Infolettre : Événements de commémoration

### Événements commémoratifs /Inondations du 1<sup>er</sup> mai 2023

À l'approche du premier mai, un an après les inondations de 2023, deux événements sont organisés pour commémorer ces événements et pour célébrer la résilience de notre collectivité tissée serrée.

En tenant ces activités, la Ville veut honorer la mémoire des événements et les actes de bravoure réalisés par certains pompiers. Elle veut aussi sensibiliser la collectivité aux enjeux de la sécurité civile et de la prévention des inondations en implantant un repère de crues. Finalement, elle veut renforcer la cohésion communautaire et le sentiment d'appartenance.

**C'est une invitation à tous ! D'abord, le 28 avril 2024 pour « La Fête au village »,** à partir de midi sur la rue Saint-Jean-Baptiste. Célébrons l'entraide et nos bénévoles et fêtons au village! À cette occasion, un immense pain sandwich sera préparé par l'équipe des Faux Bergers. Une façon chaleureuse de souligner la solidarité et le soutien mutuel qui nous a aidés à surmonter les épreuves liées aux inondations de mai 2023. Apportez vos couverts!



**Rendez-vous sur la rue Saint-Jean-Baptiste pour déguster un pain sandwich géant!**

**Un an après** les inondations du premier mai 2023, ce sera l'occasion de nous rassembler, de festoyer et de célébrer la résilience de notre collectivité.

Dans le cadre de Cuisine, Cinéma et Confidences, sous la direction des Faux bergers, de la Buvette gentille et de Chacun son Pain.



La rue Saint-Jean-Baptiste sera piétonne à partir de la rue Racine pour l'événement.

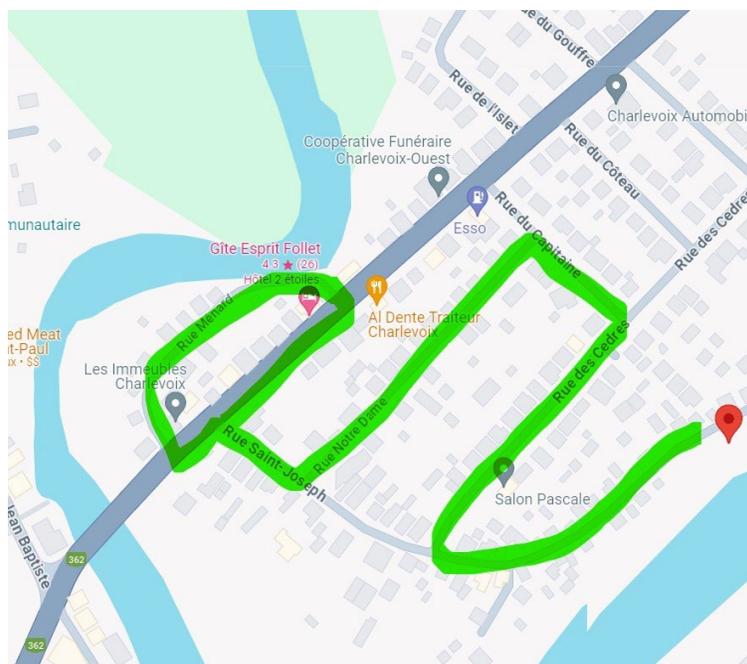
## 1<sup>er</sup> mai : célébration commémorative, à 13 h 30, au parc des voisins (128 rue Saint-Joseph)

La cérémonie honorifique s'ouvrira par le discours du Maire suivi par la Députée, Madame Kariane Bourassa soulignant l'importance du travail des services d'urgence et l'héroïsme des pompiers lors des inondations de même que la résilience des sinistrés et de la population.

- Dévoilement du repère de Crues pour faire « œuvre de mémoire »
- Présentation des pompiers honorés, avec un court récit de leurs actes de bravoure durant les inondations du 1er mai 2023 par le maire.
- Remise des certificats honorifiques par le maire, accompagnée d'une poignée de main et d'une photo officielle.
- Moment de silence en mémoire des collègues pompiers disparus de Saint-Urbain
- Clôture de la cérémonie avec un appel à la solidarité et à la préparation pour de futures urgences, suivi d'une marche organisée par les sinistrés.

Nous tenons à remercier Madame Marie-Claude Labbé, propriétaire du parc des Voisin, nous autorisant à réaliser notre cérémonie sur sa propriété.

À l'initiative du comité représentant les sinistrés de la rue Saint-Joseph supportée par la Ville de Baie-Saint-Paul, une marche commémorative aura lieu immédiatement après la cérémonie. Le trajet veut rappeler le parcours que la rivière a emprunté lors des inondations de 2023. La marche se terminera au 38 rue Saint-Joseph où des rafraîchissements seront servis. Les sinistrés et les bénévoles qui ont tant aidé après les inondations sont les bienvenus!



**Trajet :** à partir du 128, rue Saint-Joseph, se rendre sur des Cèdres, puis rue du Capitaine, descendre Notre-Dame, puis Saint-Joseph.

Traverser le boulevard Leclerc (route 362), aller sur la rue Ménéard jusqu'au bout pour retraverser le boulevard Leclerc, en face de chez Al Dente, retour sur le trottoir jusqu'à la rue Saint-Joseph, prendre la rue Saint-Joseph et se rendre jusqu'au 38, rue Saint-Joseph.

### Important : Fermeture de rues

- La rue Saint-Jean-Baptiste sera fermée du 10 h à 15 h, le 28 avril, entre les rues Racine et Jean-Talon.
- La rue Saint-Joseph sera fermée de 12 h 30 à 15 h, le 1<sup>er</sup> mai, entre les rues des Cèdres et Lavoie

**À venir...**très prochainement, nous travaillons avec une agence de communication pour définir avec vous un élément de commémoration permanent qui permettra à tous de se souvenir des inondations de 2023. Nous formerons un comité de pilotage composé de sinistrés, d'élus et de fonctionnaires. Nous allons travailler à développer un concept qui parle à tous et qui rappellera que nous devons être prêt à faire face à d'autres situations semblables.

#### **Retour sur la séance d'information du 26 mars 2024**

Vous avez été nombreux – 63 personnes exactement – à venir vous informer lors de cette rencontre avec nos partenaires. Dans les prochaines semaines, nous allons organiser une présentation publique (diffusée aussi sur les ondes de TVCO) pour présenter les actions réalisées à ce jour et celles à venir qui nous mèneront vers la résilience.

#### **Les intentions de la Ville de Baie-Saint-Paul sont claires :**

- Conserver la vitalité du quartier Saint-Joseph;
- Conserver la valeur patrimoniale;
- Limiter la désurbanisation;
- Assurer la protection des biens et des personnes.

Ajoutons, de plus, que, dans un contexte de pénurie de logements, nous ne pouvons pas nous permettre d'en perdre! C'est pourquoi nous avons multiplié les efforts pour trouver des solutions pour vous aider.

#### **Le programme extraordinaire de 750 000 \$ du MCCCQ pour les résidences de la rue Saint-Joseph**

Nous avons reçu plusieurs demandes déjà, mais nous voulons vous rappeler qu'il est toujours temps de déposer vos demandes.

Ce programme peut subventionner trois (3) catégories de travaux. Chacune des catégories peuvent être cumulatives et chacune peut offrir 70 % des dépenses admissibles et, ce, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par propriétaire.

Le programme s'adresse à tout propriétaire privé (personne physique ou morale) d'un immeuble d'intérêt patrimonial qui répond aux critères d'admissibilité suivants:

- Être situé sur la rue Saint-Joseph
- Faire partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Charlevoix
- Avoir subi des dommages à la suite des inondations du 1<sup>er</sup> mai 2023
- Être situé à l'intérieur d'une zone assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (règlement sur les PIIA).

Les travaux admissibles se divisent en trois catégories:

1. Les travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques du bâtiment avec des matériaux traditionnels (ex. : Escalier, galeries, boiserie, etc.)
2. Les travaux de restauration et de préservation de portes, fenêtres et revêtement des murs avec des modèles et matériaux traditionnels
3. Des travaux de structure afin de préserver l'immeuble, incluant les travaux d'immunisation.

Nous avons reçu plusieurs demandes, mais il reste encore des fonds. Consultez le site web de Baie-Saint-Paul et remplissez les formulaires en ligne au <https://www.baiesaintpaul.com/citoyens/information-aux-sinistres> Vous pouvez aussi vous présenter à la réception de l'hôtel de ville (15, rue Forget à Baie-Saint-Paul) pour vous procurer un formulaire papier. Pour toute information supplémentaire vous pouvez contacter le Service de l'urbanisme et du patrimoine au (418) 435-2205, poste 6290.

## **Comité de démolition**

Ce comité est régi par la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU) et la loi sur les biens et paysages culturels. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des rencontres publiques du Comité de démolition sur notre site Internet en cliquant sur ce lien

<https://bit.ly/3vOQC1q>



**Ne manquez pas mardi prochain le 16 avril (21 h et 22 h, au bulletin de nouvelles) sur les ondes de Radio-Canada, un reportage de RDI portant sur la résilience de notre municipalité à la suite des inondations du 1<sup>ER</sup> mai 2023. Nous pourrions y voir Monsieur le Maire, notre directeur des travaux publics et de l'ingénierie, M. Daniel Desmarteaux, ainsi que certains sinistrés. Radio-Canada présentera un portrait de ce qui a été fait depuis un an à Baie-Saint-Paul ainsi que les défis à relever pour mener à la résilience.**